INSTITUT DE RECHERCHE EN SEMIOLOGIE DE L'EXPRESSION

I.R.S.E. Arno Stern

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège Social : Le Pas – CHOUPPES 86110 – BILLY
SIREN : 393 988 415

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 15 OCTOBRE 2020

L'an 2020, le 15 octobre à 16 h, les membres de l'I.R.S.E. se sont réunis par zoom, en Assemblée Générale, sur convocation régulièrement publiée sur le site Internet de l'Association.

L'Assemblée est présidée par Madame Eléonore Stern, Présidente de l'Association.

Les membres présents sont invités à s'identifier en déclinant leurs identités, qui sont reportées par la Présidente sur une feuille de présence.

Monsieur André Stern, présent aux côtés de la Présidente, est désigné en qualité de scrutateur.

La Présidente remercie les membres présents, trente-et-un selon la feuille de présence, et regrette que les conditions sanitaires actuelles n'aient pas permis de réunir cette Assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice 2019, et n'aient pas permis à plus de membres d'y participer.

Elle rappelle que la présente assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport moral par Monsieur Arno Stern, fondateur de l'association
- Rapport financier, par la Présidente
- Achèvement des travaux dans les locaux du Pas
- Equipements nécessaires pour les relations en distanciel
- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

Puis elle demande à Monsieur Arno Stern, fondateur de l'association, de présenter le rapport moral de l'association pour l'année 2019.

Monsieur Stern se réjouit de l'augmentation du nombre de membres, et de celle des cotisations encaissées, qui lui semblent maintenant pouvoir assurer la bonne conservation du fonds de documentation de l'association, ainsi que le développement des rencontres avec des spécialistes de disciplines complémentaires à la sémiologie de l'expression

Il rappelle qu'il a eu l'honneur d'être reçu à la Sorbonne à l'automne 2019, et de participer au deuxième Congrès « Ökologie der Kindheit » en Autriche, à Vienne, sous le patronage de l'UNESCO, aux côtés de personnalités de premier plan, telles que Ing. Dr Erwin Thoma, Katia Saalfrank, Pr Gerald Hüther, Akiko Stein, qui ont accepté de venir à l'I.R.S.E. quand la crise du Covid sera passée.

La période de « l'adolescence » dans le déroulement de la Formulation a été dégagée entre les Figures Primaires et les Figures Essentielles.

La mise en lien des recherches du Professeur Gerald Hüther, neurobiologiste, avec celles de l'IRSE Arno Stern a représenté un des résultats les plus spectaculaires de cette rencontre, qui a bénéficié d'une importante couverture médiatique (journaux, télévision) permettant une large diffusion des travaux de l'I.R.S.E. auprès du grand public

Puis la Présidente reprend la parole, et donne lecture des comptes de l'année 2019, qui font apparaître un total de cotisations encaissées de 281 407 €, des produits financiers de 1 293 €, et un excédent de trésorerie 252 510 €, les charges principales étant des loyers pour 21 600 €, et des honoraires comptables et juridiques pour 6 300 €, l'association ne versant aucun salaire, ni à des membres de l'association, ni à du personnel extérieur.

Elle donne ensuite la parole aux membres souhaitant intervenir, et il est répondu à chaque question posée.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport moral qui lui a été présenté au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été établis.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucun mandat d'administrateur n'a pris fin, et qu'aucun membre n'a demandé à être nommé à cette fonction.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par la Présidente et un administrateur.

Le scrutateur

André Stern

La Présidente

Eléonore Stern